



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES CONSERVATEURS DES
COLLECTIONS PUBLIQUES DE FRANCE

Association reconnue d'utilité publique le 16 avril 1932

SECTION FÉDÉRÉE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Membre du Réseau européen des Living Labs

Objet : Statut des collections archéologiques.

Compte rendu de la journée d'étude interrégionale à NÎMES le 22 novembre 2012.

Voici un rapport concis de la Journée d'études interrégionale qui a eu lieu jeudi 22 novembre à Nîmes au Carré d'Art sur le thème du " Statut des objets issus des dépôts de fouilles archéologiques » .

Il est suivi d'un compte-rendu rédigé par Laurence Pinet, archéologue départemental pour les Hautes-Alpes, qui fait la synthèse du point sur la législation et les caractéristiques juridiques des objets issus des dépôts de fouilles, réalisé par Lionel IZAC IMBERT, ainsi que des discussions, des rappels des lois et des recours en vigueur énoncés par les agents relais des services de l'Etat lors de cette journée.

Cette journée d'études a compté plus de 57 personnes : 48 inscrits + 6 intervenants + 3 organisateurs. 34 personnes avaient fait le déplacement depuis la région PACA, 14 personnes sont venues du Languedoc-Roussillon. La majorité étant impliqué dans la gestion de collections archéologiques, que ce soit au sein d'un musée d'archéologie ou au sein d'un musée "mixte".

Aleth Jourdan, présidente de la section fédérée de l'association en Languedoc-Roussillon a introduit la journée en présentant le programme de la journée.

En introduction Lucienne Del Furia, en tant que vice-présidente de l'association PACA a rappelé les activités de l'association (les actions de formation: Journées d'études, groupes de travail et les projets en cours (Application mobile, dépliant route des musées) et a annoncé les prochains événements (journée d'actualité du 3 décembre, programme des journées d'études 2013).

Le premier intervenant, Lionel Izac- Imbert (SRA Languedoc-Roussillon) a fait un point sur la législation, et les caractéristiques juridiques des objets issus des dépôts de fouilles, puis il a procédé à un inventaire géographique des dépôts de fouilles par départements, en Languedoc-Roussillon;

Un exemple de numérisation des collections au musée de Nîmes est venu illustrer une partie du propos de Dominique Darde rapporté par Aleth Jourdan, sur les collections archéologiques de Nîmes;

4 études de cas ont permis de faire un état des lieux plus précis par musée (avec les exemples de Nîmes, Lattes, Narbonne et Marseille).

A noter également la présence de Xavier Fehrnbach (conseiller musées de la DRAC Languedoc-Roussillon) et de Catherine Louboutin, de la Direction générale des Patrimoines (Service des musées de France)

qui sont intervenus à plusieurs reprises pour rappeler les lois et recours en vigueur.

Cette journée a permis à chacun des participants de porter un regard plus précis sur le statut et le traitement des collections archéologiques et leurs problématiques.